

## Guide de la plaidoirie

Maitre, la plaidoirie/réquisitoire obéit à des règles.

Maitre, la plaidoirie tout comme le réquisitoire est avant tout une argumentation. Vous avez un objectif (que vous trouvez dans l'énoncé), vous avez des arguments (les témoignages), à vous de combiner tout cela de façon à mettre en place une stratégie qui vise à atteindre votre objectif.

La plaidoirie doit vous permettre de convaincre le Jury. Elle doit remplir toutes les zones de doutes qui subsistent dans l'esprit des Jurés de façon à ce qu'ils abondent dans votre sens.

Une bonne plaidoirie se doit d'avoir des formes:

- une introduction
- des paragraphes avec vos divers arguments
- des liens entre vos paragraphes et vos arguments
- une conclusion dans laquelle vous demandez :
  - un verdict pour votre client dans le cadre d'une plaidoirie :
    - coupable (avec ou sans circonstances atténuantes...)
    - non-coupable
    - incapacité mentale \*
  - une proposition de peine pour l'accusée dans le cadre d'un réquisitoire
- des formules de politesse envers la Cour (Salutations au début et à la fin...)
- un style, une syntaxe, une grammaire, une construction et une orthographe correcte ! Vérifiez votre français...

Maitre, je vous suggère de taper votre plaidoirie dans un logiciel de traitement de texte, de façon à ce que celui-ci corrige vos fautes de frappes ainsi que vos plus grosses erreurs. Relisez-vous attentivement au moins une fois ! Une fois votre plaidoirie terminée et corrigée, copier/coller la dans l'espace « votre plaidoirie » du site pour l'envoyer au Juge.

Croyez moi, une plaidoirie écrite dans un français correcte sera beaucoup mieux jugée qu'une plaidoirie écrite dans un style un peu brouillon...

Mais la forme ne suffit pas. Vous devez aussi avoir du fond:

- prendre appui sur le résumé, en extraire vos objectifs, les prémisses de l'affaire, la nature des faits, la nature des accusations...
- prendre appui sur les témoignages (en faire ressortir ce qui va dans votre sens, savoir aussi contrer ce qui n'est pas positif pour votre argumentaire...)

N'hésitez pas non plus à incorporer des effets de manches (par exemple en interpellant les Jurés, en faisant appel à leurs sentiments...), vous pouvez aussi utiliser l'humour, l'ironie (attention cependant, cela est double tranchant est pourrait se retourner contre vous. Il faut les utiliser avec sagesse...)...

Grâce à tous ces éléments, en les combinant, vous parviendrez à présenter une plaidoirie qui vous apportera la victoire et même parfois des points bonus...

Lorsque vous rédigez votre plaidoirie, imaginez vous au sein d'un véritable tribunal face à un Juge, à un Jury populaire, un Procureur, mais aussi les familles des victimes et parfois les victimes. Le sort de votre client est entre vos mains. De votre capacité à émouvoir le Jury, à convaincre la Cour que leur vision de votre client n'est pas conforme à la réalité, dépend l'avenir de votre client.

Je ne prétends pas que cela est facile, mais avec un peu d'entraînement, en prenant appui sur vos échecs et en suivant les conseils des Juges (qui sont aussi joueurs, donc qui font également des plaidoiries) vous y parviendrez.

Préservez, travaillez, mais surtout prenez plaisir à essayer de trouver votre style, votre marque, votre façon de faire. Imaginez-vous dans la peau d'un avocat qui se retrouve devant un tribunal et qui doit défendre son client ou qui doit tout faire pour qu'un individu dangereux pour la société soit mis hors d'elle...

Bon courage maître.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à vous rendre sur le forum et/ou à envoyer des MP à vos interlocuteurs (Juges, joueurs expérimentés....)

\* Tout d'abord, gardez à l'esprit que déclarer votre client en état d'incapacité mentale ne signifie pas qu'il est non coupable. Cela signifie juste qu'il n'est pas responsable de ses actes. Bien souvent, un tel verdict se solde par un enfermement en unité psychiatrique hautement sécurisée. Ne pensez donc pas que l'incapacité mentale va vous permettre de remettre votre client en liberté. Le seul moyen pour cela est de démontrer qu'il est non coupable. L'incapacité mentale est le verdict coupable des irresponsables...

**L'incapacité mentale** est plaidée lorsque votre client est privé totalement de son discernement, c'est à dire quand il n'est plus du tout maître de ces actes, que la cause soit une maladie mentale, un hallucinogène, une substance inhibitrice de personnalité... Vous devez donc être en mesure de démontrer que votre client n'était pas lui-même lorsqu'il a commis les faits qui lui sont reprochés.

**Attention** : si votre client était privé partiellement de son discernement, à cause d'une consommation abusive d'alcool par exemple, vous ne pouvez plaider l'incapacité mentale. En effet, votre client ne rentre plus dans les conditions d'application de celle-ci, la privation partielle devient alors une circonstance atténuante. Elle peut donc vous permettre d'abaisser la peine encourue par votre client.

Pour illustrer ces propos voici quelques cas de Jurisprudence à propos de l'incapacité mentale :

- Cas où elle s'est appliquée : - un jeune homme schizophrène qui a commis un meurtre
  - une jeune fille qui a assassiné un homme alors qu'elle était sous l'emprise de puissant hallucinogène

- un homme qui, dans le cadre d'un traitement pour une maladie psychique, a commis un meurtre. Il a été prouvé que le traitement avait profondément modifié sa perception du réel et donc sa façon d'agir vis-à-vis de celui-ci.

- Cas où elle n'a pu être appliquée, où la privation partielle était une circonstance atténuante :

- un jeune homme, très fortement alcoolisé a commis un meurtre

- une jeune femme, en colère après son mari, l'a assassiné

- un homme, sous le coup d'une violente émotion, a provoqué un accident mortel